



# LE LIEN

BULLETIN SEMESTRIEL DES  
AMIS DU GRANDVAUX

N° 57 - JUILLET 2004

Siège social :

*Maine de Grande Rivière*

39150 SAINT-LAURENT EN GRANDVAUX

## PATRIMOINE



**ET**



## SAVOIR-FAIRE

Imprimeur APEP 13, Rue du Coq d'Amont  
39150 SAINT LAURENT

GERANT :

Mr Jean-Pierre THOUVEREZ au Lac-des-Rouges-Truites

## SOMMAIRE

Editorial du roulier .....	J.P THOUVEREZ	p 3
Votre patrimoine nous intéresse .....	F. LACROIX	p 4
Ca y est, ils l'ont fait .....	F. LACROIX	p 4
Chanson d'école : le fuseau de ma grand-mère		p 5
Compte rendu de l'assemblée générale du 30/04/04		p 6-7
Histoire de balot		p 7
1er mai à la découverte de St Laurent .....	W. GOYARD	p 8 à 12
Documents d'archives de 1731		p 13-14
Agrandissement de l'église de St Laurent en 1731 .....	J.B. PONDICQ	p 15
Agrandissement de l'église de St Laurent en 1737 .....	J.B. PONDICQ	p 16
Nos projets pour cet été et cet automne		p 17
A propos des bergers		p 18 à 20
Souvenirs d'une vie de petit berger .....	B. BLONDEAU	p 20
Les rouliers du Grandvaux au passage de la Bérézina .....	J. FERREZ	p 21 à 25
Informations, rappels		p 25
Les hôtes de nos forêts : le chevreuil .....	M. COLIN	p 26-27
Entre nous les amis		p 28-29
Les petits bergers autrefois .....	N. GAILLARD	p 30

## REMERCIEMENTS

La rédaction de ce bulletin tient à remercier Messieurs LOUZEAU, PONDICQ, CHARNU, LOUVIER et Madame VIONNET pour leurs documents et photos ayant servi à l'élaboration de ce nouveau numéro.

## AVIS AUX AMATEURS

La commission chargée de réaliser le Lien manque cruellement d'effectif. Qu'on se le dise! Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Pour le prochain Lien nous recherchons des informations sur la vie messière et sur la malle poste. Merci de nous faire savoir si vous en avez ou envoyez- nous votre article.

Les textes insérés dans cette publication sont sous la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent en aucune façon l'association.

## EDITORIAL

" A chacun son métier , et les vaches seront bien gardées !

Voilà bien une devise couramment utilisée au siècle dernier et qui n'a pas totalement disparu avec l'arrivée des barbelés et des clôtures électriques. Encore fallait-il avoir quelques notions de gardien de troupeau pour savoir à quel point , dans certaines circonstances , il était difficile que les vaches soient bien gardées. Seuls les " petits bergers parisiens " et quelques anciens " de chez nous " pourraient vous l'affirmer.

Mais , était-ce un métier que celui de berger ? . .

Socialement peu enviable , synonyme de pauvreté , d'incapacité à faire autre chose et trop souvent au contact de la bouse de vache . . . c'était bien le " dernier des métiers " mais néanmoins indispensable dans une agriculture vivant essentiellement d'élevage et de modestes cultures. Peut-être le classerait-on dans ce qu'on appelle de nos jours les professions de service et qui déjà se prêtaient bien volontiers à d'innombrables critiques , colibets et remontrances de la part des voisins et autres villageois . Ces derniers s'imaginaient à tort " du haut de leur profession " que garder les vaches ne pouvait être que l'apanage des ignorants et des incapables . . . de la " ruralité d'en bas ". Or depuis des temps reculés , il semblerait que les peuples et les civilisations successives ont toujours eu recours à des Bergers pour contenir le bétail , mais également les populations dans des limites à ne pas franchir. Dans notre Grandvaux , hormis les petits bergers , de nouveaux gardiens , sans doute très attachés à leur terre d'origine , conscients de certaines menaces , n'ont pas hésité à se regrouper en association portant le nom "les amis du Grandvaux " pour sauvegarder et faire connaître le patrimoine historique et culturel du Grandvaux.

C'était il y a bientôt trente ans , on découvrait une nouvelle génération de bergers ( du patrimoine ) . Les membres fondateurs n'étaient pas du métier. Leurs connaissances du terrain, du passé et de l'histoire, leur respect des anciens et de la valeur du travail, leur sens de l'observation et leur grande expérience ont permis d'anticiper sur les dangers qui menacent sans cesse notre patrimoine.

Ne retrouve-t-on pas là les principales qualités d'un berger méritant?

Compte tenu qu'actuellement les vaches sont plutôt bien gardées et toujours présentes dans le paysage , il semblerait que nos populations de plus en plus déstabilisées éprouvent le besoin de retrouver leurs racines et de s'y accrocher.

Alors notre patrimoine grandvallier a-t-il été bien gardé ! . . .

C'est à vous tous habitants et passionnés du Grandvaux qu'il appartiendra de réfléchir et de vous exprimer prochainement dans une grande enquête. Sachant que somme toute au fond de chacun de vous une petite passion de berger . . .

le roulier vous dit: " à bientôt "

*Le Roulier*

## “ Votre patrimoine nous intéresse ”

Du 5 avril au 30 novembre 2003, le musée d'archéologie de Lons le Saunier présentait une exposition insolite sur l'idée que les Jurassiens se font du patrimoine et de la mémoire .

Pour réaliser cette expo dont quelques Amis du Grandvaux ont pu apprécier les richesses, le musée en collaboration avec le L.E.G.T.A. Edgar Faure de Montmorot a suivi toute une démarche dont témoigne un film intitulé “votre patrimoine nous intéresse” .

C'est de cette démarche dont les amis du Grandvaux souhaiteraient s'inspirer pour stimuler une réflexion sur l'identité du Grandvaux .

Vendredi 26 mars l'association accueillait pour sa traditionnelle conférence de printemps Marie Jeanne Lambert, conservateur en chef du patrimoine, conservateur des musées du Jura et Jean Luc Bouveret réalisateur du film, partenaire de longue date du musée d'archéologie du jura, primé plusieurs fois dans des festivals .

Un échange intéressant après la projection du film s'est instauré entre les intervenants et la modeste assistance ayant bien voulu faire l'effort de participer à cette soirée .

Les témoignages du film suscitent plusieurs questions :

Qu'est-ce qui constitue le patrimoine Grandvallier ? ...

Faut-il conserver pour conserver sans savoir ce que l'on va en faire ?...

Que nous reste-t-il du patois de notre région ?...

A l'heure où la mode est aux fusions de toutes sortes : communautés de communes, pays . . . aux mises aux normes européennes . . . sommes nous prêts à laisser gommer nos racines ? capables de nous définir avec nos particularités et prêts à les conserver tout en évoluant ? . . .

Les Amis du Grandvaux le demandent aux Grandvalliers .

### Ca y est, ils l'ont fait!

Et oui, un fromage est né au chalet de Coin d'Aval, comme au bon vieux temps! Roger a filmé cette scène de la vie quotidienne du Grandvaux, il y a un demi siècle. La vidéo sera prête pour l'ouverture du chalet le 14 juillet VENEZ LA VOIR A COIN D'AVALE, on vous racontera l'aventure... Pour la dégustation du comté, par contre, il faudra attendre qu'il soit affiné. Histoire à suivre...

Cette fois encore, les Amis du Grandvaux se sont attachés à conserver en images les gestes d'un savoir-faire qui a presque disparu. Mais, si on arrive encore "sans trop de mal" à trouver les outils et les témoignages nécessaires pour fabriquer un comté, en est-il de même pour d'autres activités de nos ancêtres? Les Grandvalliers fabriquaient une multitude d'objets utilitaires, faisaient beaucoup de travaux qui ne sont plus d'actualité mais dont on pourrait aimer garder le souvenir. D'autre part, on trouve quelque fois de vieux outils dont on ne connaît plus l'utilité. Qui peut encore le dire? Qui sait encore s'en servir? Quel nom portaient-ils?

Les Amis du Grandvaux sont au cœur de ces réflexions et le Lien verra bientôt naître une nouvelle rubrique sur les outils d'autrefois et les métiers oubliés. Savoir-faire un balai en branches, une échelle, des manches d'outils, un panier à pomme de terre, une seille... Peut-être y a-t-il près de chez vous un grand-père qui fait toujours ça, mais qui emportera avec lui ce savoir-faire. Ce geste qui vous paraît si banal, seriez vous capable de le reproduire après lui? A-t-il transmis cela à ses enfants ou ses petits enfants? Souvent ils ont vécu depuis toujours à côté de lui, au milieu de ses réalisations, mais n'ont pas pris la peine de partager son activité. Peut-être n'ont-ils tout simplement pas eu le temps et grand-père avait tellement de plaisir à le faire qu'on le laissait faire tout seul. C'est ainsi qu'en l'espace d'une génération parfois disparaît un savoir-faire.

Bien sûr, les films des Amis du Grandvaux n'ont pas la prétention de les transmettre. Il faut des heures de pratique et de conseils pour arriver au même résultat, mais ils en garderont quand même une trace plus "vivante" qu'une simple collection d'outils, même si ceux ci ont parfois été fabriqués par leur utilisateur et gardent l'empreinte de la main qui s'en est servi.

Si cette réflexion suscite chez vous le désir de nous faire partager quelque chose qui ne se fait presque plus et qui se pratique encore près de chez vous, n'hésitez pas à nous contacter.

Mardi, 20 Février 1948  
Le fuseau de ma grand' mère.

Deux  
Ah ! le bon temps que s'écoulait  
Dans le moulin de mon grand-père !  
Tous la veillé, on s'assemblait  
Près du fauteuil de ma grand' mère  
Ce que grand-père racontait,  
Comme en silence, on l'écoutait.  
Et comme alors gaiement trottait  
Le vieux fuseau de ma grand' mère  
Comme il trottait, comme il trottait,  
Et quel bon temps, quel temps c'était !

2<sup>ème</sup> Couplet.

Grand' mère était la loutie même  
On la voyait toujours riant.  
Depuis le jour de son baptême,  
Elle va et s'écouillait.  
De sa maison, riant assise,  
Elle était l'âme ; aussi depuis  
Que son fuseau reste immobile  
On ne rit plus dans le pays.

Refrain.

Ah ! le bon temps que s'écoulait  
Dans le moulin de mon grand-père !  
Tous la veillé, on s'assemblait  
Près du fauteuil de ma grand' mère.  
Ce que grand-père racontait,  
Comme en silence, on l'écoutait.  
Et comme alors gaiement trottait  
Le vieux fuseau de ma grand' mère  
Comme il trottait, comme il trottait,  
Et quel bon temps, quel temps c'était.  
M. Doucet.

1<sup>er</sup> Couplet.

Grand-père était un vieux bonhomme,  
Il avait bien près de cent ans.  
Tout était vieux, sous son vieux chaume,  
Hors les enfants de ses enfants :  
Vieux vin dans de vieilles armoires,  
Vieille amitié, force toujours,  
Vieilles chansons, vieilles histoires,  
Vieux souvenirs des anciens jours.

3<sup>ème</sup> Couplet.

Le vieux moulin de mon grand-père  
Est comme lui s'est abîmé.  
Le vieux fuseau de ma grand' mère  
Et la miracule est suspendu.  
Et vous, couchés sur l'herbe épaisse,  
Comme au vieux temps, encor unis,  
Je crois vous voir quand le jour baisse,  
Et tout en larmes, si vus.

Extrait d'un des cahiers de chants et récitations de Léonie VUILLET alors à l'école des filles de Saint-Laurent dirigée par Mademoiselle VERJUS.

Trois de ces cahiers nous ont été photocopiés par Monsieur LOUZEAU qui en a fait don aux Amis du Grandvaux. Vous pouvez venir les consulter à la bibliothèque.

## Assemblée générale du 30 avril 2004

Mairie de Saint Laurent

En l'absence de J.P. Thouverez hospitalisé depuis le 20 avril,  
Bernard Blondeau , vice Président , ouvre la séance à 20 heures 30 devant 53 adhérents .

Il présente tout d'abord les excuses de J.P Thouverez, désolé de ce contre temps .  
Excuses également de la trésorière F. Charnu . ( Le bilan sera présenté par Monsieur Musserotte . )

Monsieur Thouverez avait délégué M.Hugon pour donner connaissance de son rapport moral .  
Lecture de ce rapport qui s'avère satisfaisant dans l'ensemble .

## Le Président de séance

- remercie : -- la municipalité de Saint Laurent pour la mise à disposition de la salle .  
-- les maires des communes présents ou représentés .  
-- Madame Piard et Monsieur Charnu, fondateurs, pour leur assiduité à cette assemblée
- nomme : -- deux scrutateurs pour le dépouillement du vote Messieurs Barbera et Bouvet .
- précise : -- les conditions de vote en fin d'assemblée pour le renouvellement des membres du conseil sortants : Marie Jo Blondeau , Ginette Guy .  
deux personnes ne se représentent pas : Josiane Bertolini , Betty Roidor .

Suivant l'ordre du jour , Monsieur Blondeau énumère et commente les activités de l'année écoulée .  
Ceci ayant déjà été fait dans les liens précédents, nous ne les rapporterons pas ici et passerons  
directement au 27 mars

- 27 mars : journée chargée (et enfumée ) au Coin d'Aval .Liliane et Roger Grandmaitre filmaient la fabrication d'un Comté à l'ancienne . Nous remercions encore réalisateurs et acteurs, fromager :Monsieur Donier et commis :B.Blondeau, pour cette réalisation dans des conditions difficiles . Merci également à la coopérative de Grande Rivière pour ses fournitures . Le produit est à l'affinage ....sera-t-il bon ? ... nul doute que nous vous tiendrons informés .
- deux mots sur le Legs de Monsieur Bailly Salins toujours en attente de signature par les héritiers .

Bilan financier présenté par Monsieur Musserotte . Année équilibrée : bénéfice 75 euros .  
Approuvé à l'unanimité .

## Projets 2004

- sortie du 1<sup>o</sup> mai : visite de Saint Laurent guidée et commentée par W. Goyard ( voir page n° 8 )
- conférence de Monsieur Le Pennec en juillet sur la géologie .
- chalet du Coin d'Aval : ouverture comme tous les ans . Nous aurons un film supplémentaire .
- retrouvailles en août : date non encore fixée . Nous essaierons de trouver une nouvelle formule
- début août les cavaliers reconduisent la fête du battage, nous participerons en costumes d'époque  
La moisson se fera à Denézières début juillet .
- forum des associations : participation le 18 septembre . Nouveaux horaires :13 h à 18 h .
- les cavaliers préparent également leurs calèches pour reconstituer, dans la mesure du possible, le parcours de la vie Messière : trajet pris par les gens de Fort du Plasne, la Chaumusse, Saint Laurent, pour se rendre à l'office de l'Abbaye et aussi pour payer la dîme des moissons au prieuré D. Mermet, l'instigateur, donnera une date et plus de précisions prochainement .(fin août )

Monsieur Grandmaitre se proposait de nous visionner un montage des films qu'il a déjà réalisés pour les Amis du Grandvaux : battage 2002 .2003 -- semailles -- plantation de pommes de terre.. traite coulée au chalet -- fabrication de seilles paniers, balais -- passage de charrue ...

Vraiment désolé Monsieur Grandmaitre , un incident technique de dernière minute et le projet n'a pas abouti .Mais qu'à cela ne tienne, il est déjà question d'une réalisation sur l'abattage d'un sapin en mai, toujours à l'ancienne . Il nous projettera tout cela plus tard .

Madame Piard demande l'éventuel tournage d'un film sur l'habitat du Grandvaux .

Vote pour le remplacement du tiers sortant : 92 bulletins exprimés dont 39 pouvoirs  
Elus : France Cretin Maitenaz ... Rémy Piard  
Réélues : Marie Jo Blondeau ... Ginette Guy

Séance levée à 22 heures 30

Traditionnel verre de sympathie .

=====

Composition du nouveau bureau, suite au vote du 19 mai en conseil d'administration

Président	J.P.Thouverez	Vice présidentes	A.Thevenin	F.Lacroix
Trésorière	F.Charnu	Secrétaire	M.Colin	

=====

Une histoire de balot . . . .

Rue Balbalo ... ? à Saint Laurent .

Cette question est souvent posée par nos adhérents . Pourquoi Balbalo ?

Parmi d'autres versions, en voici une à l'origine peut-être aussi ... fantaisiste que d'autres .

Bien avant le lotissement actuel, le Prélaye, et depuis le bas de la Savine, le lieu était un passage pour les contrebandiers venant de Suisse . Ce passage repéré par les gabelous était fréquemment surveillé. Donc, en abordant ce terrain à découvert, l'un des contrebandiers partait en éclaireur . S'il devinait la présence d'une "mauvaise rencontre", il criait « à bas le ballot » et chacun posait ou cachait son sac en attendant des instants plus favorables . En mémoire de cette anecdote que tout Grandvallier connaît, la municipalité a trouvé simple d'appeler la rue phonétiquement ....Balbalo .

C'est une explication connue, mais faites nous parvenir les vôtres ... nous les publierons avec plaisir .

En voici une autre, dans le même ordre d'idée, mais l'information circule en sens inverse :

lieu toujours le même, un passage proche des bois, mais l'exclamation « Halte là ! à bas le ballot » était un ordre impératif de la part des douaniers, ce serait plus plausible . . .

De toute façon, l'appellation commémore une activité peu glorieuse, mais bien spécifique du pays .

## SORTIE DU 1<sup>er</sup> MAI A LA DECOUVERTE DE SAINT LAURENT

Ce petit bourg, capitale du Grandvaux, semble devoir sa physionomie et son dynamisme actuels à l'évolution qu'il a connue depuis un siècle. Il s'est pourtant construit et transformé au long des décennies passées grâce à l'initiative et l'aide de personnalités dont la plupart sont aujourd'hui tombées dans l'oubli. Cependant les habitants de Saint Laurent leur doivent beaucoup.

La découverte de ces transformations et des familles qui ont fait Saint Laurent était le but de notre promenade du 1<sup>er</sup> mai de cette année. Nous avons pu découvrir ou redécouvrir ce village que nous pensons parfaitement connaître.

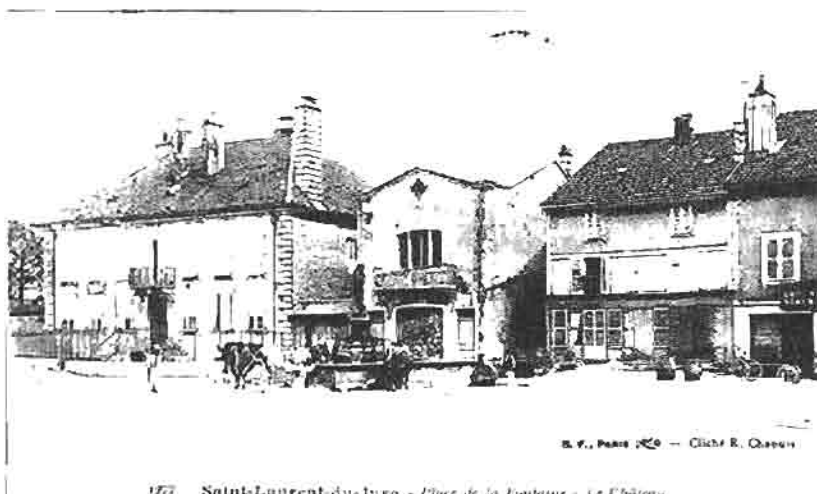
Saint Laurent, initialement dénommé "Le Voisinal de Joux" faisait partie de Rivière Devant. Très tôt, sa situation à la croisée d'importantes voies de communication (NEVERS/SAINT LAURENT - PARIS/GENEVE - SAINT-CLAUDE/SALINS LES BAINS - PONTARLIER/SAINT-LAURENT) lui permit un développement et une indépendance vis à vis de Rivière Devant qui se concrétisa en 1784.

La première chapelle, construite au XV<sup>ème</sup> grâce à la Famille BESSON, était dédiée à Saint Laurent Martyr et à Saint Renobert. Elle donna son nom au bourg : "Chapelle Saint Laurent" puis "Saint-Laurent". Cette chapelle, agrandie en 1741, puis entièrement reconstruite en 1767, fut fortement endommagée lors de l'incendie de 1867, à la suite duquel sera édifiée l'église actuelle.

Saint Laurent, situé sur les voies de communication, avant le franchissement du col de la Savine, fût très tôt un lieu de halte, et au XIX<sup>ème</sup> siècle, il existait plusieurs hôtels réputés : l'Ecu de France, l'hôtel du Grand Saint Laurent, du Cheval Blanc et la Clef d'Or.

Cette situation valut au bourg le passage d'hommes célèbres, tel que Napoléon 1<sup>er</sup> en mai 1800, qui fut impressionné par la carrure des Grandvalliers, et Saint Pie IX, qui séjourna, avant de devenir pape, chez la Veuve Bouvet (actuelle perception) au cours de l'année 1810. Une plaque de marbre installée dans la montée d'escalier rappelle cet événement.

Cet emplacement de lieu de passage n'apporta pas que des visites heureuses, c'est ainsi que lors de l'invasion de la France par les Autrichiens, en 1813, les troupes ennemies franchirent la frontière près de Gex en détruisant tout sur leur passage. Une partie de ces troupes se dirigeait vers Saint Laurent qui encourait le même sort. Le Maire de l'époque, Pierre Célestin BOUVET, avec quelques autres notables du Grandvaux se rendirent au Col de la Savine afin de dialoguer avec l'envahisseur. C'est ainsi que le Grandvaux fût épargné en échange de l'hébergement des Autrichiens chez les habitants. On prétend que les Autrichiens marchaient en file indienne pour ne pas "brayer" les moissons. Cet événement valut à Pierre Célestin BOUVET d'être fait Chevalier de l'Ordre de Saint Louis par LOUIS XVIII.



1877 Saint-Laurent-du-Jura - Place de la Fontaine - La Chaîsson



Parmi les hôtels de Saint-Laurent susmentionnés, l'Ecu de France, aujourd'hui disparu, qui s'élevait sur l'actuelle place de la Mairie, était le plus prestigieux. Initialement Hôtel de poste, appartenant à la Famille BESSON, relais des diligences, il était très apprécié des Lords Anglais qui se rendaient ou revenaient de Genève. Cette impressionnante bâtisse a été cédée par la Famille VILLARD, descendante de la Famille BESSON, à la commune de Saint Laurent en 1933. Elle fut démolie dans les années 1957/1958 pour laisser la place à la nouvelle mairie. C'est de cette maison que provient la malle poste dont tous les grandvalliers ont entendu parler.

C'est dans cette maison que les Prussiens en 1870, avaient séquestré le curé de l'époque, M. PELLETIER, le Maire M.Herrman ROCHE ainsi que le bétail de la commune et des communes voisines. Leur libération eut lieu après paiement d'une rançon versée en grande partie par Donat MALLET-GUY, et également par la Famille DUMONT de la villa du même nom située dans la grande rue.

Donat MALLET-GUY, propriétaire de l'actuelle maison DIEUDONNE, était l'époux de Joséphine BESSON descendante de la famille fondatrice de la première chapelle. C'est à Monsieur et Madame MALLET-GUY que l'on doit l'installation de l'école des Frères des Ecoles Chrétiennes, dans l'ancien Hôtel du Grand Saint Laurent (actuels Crédit Agricole et Maison BOUVET ). Elle fonctionna de 1852 à 1904.

En ce qui concerne les congrégations religieuses établies à Saint Laurent, il convient de mentionner les sœurs de la Charité de Besançon, qui s'installèrent grâce aux dispositions testamentaires de l'épouse du Chevalier BOUVET, elles avaient pour mission l'éducation des jeunes filles pauvres de la commune et le secours des malades. Elles restèrent de 1833 à 1879.

En 1916, les sœurs DELEZAY, Louise et Marie, perruquières et mercières à l'emplacement de l'actuel "marchand de Vins", décédaient en léguant leur patrimoine à la paroisse de Saint Laurent, pour l'installation d'une communauté religieuse. Sont ainsi arrivées les sœurs Franciscaines qui furent logées dans une partie de la maison Thiébault, (actuelle maison DIEUDONNE ). Elles furent remplacées par une communauté de sœurs de la Présentation de Marie de Châtel qui quittèrent Saint Laurent vers 1980. Ces dernières étaient logées dans la maison (actuel dispensaire des infirmières) léguée à la paroisse par Mademoiselle JEUNET ancienne receveuse des postes.

En reconnaissance du legs des sœurs DELEZAY, une rue porte leur nom.

Au cours du XIXème siècle de grands travaux ont profondément modifié l'aspect de Saint Laurent. Nous les rappellerons ici sommairement :

**1807** : Achat du nouveau cimetière. L'ancien était situé autour de l'église, sur, et le long de l'actuelle route nationale 5.

**1820** : construction de l'ancienne mairie, en partie implantée sur l'ancien cimetière.

**1828/9** : rectification du tracé de la grande rue. Des maisons ont été détruites. Certaines, encore visibles, ont été modifiées pour "redresser" et aplanir cette rue principale. On observe encore facilement le tracé de l'ancienne rue avec la dénivellation d'origine



**1830** : installation de la conduite d'eau et de fontaines alimentées par la source de la Favière. Creusage du réservoir d'eau voûté sous la place.\*

\* **1857** : suppression de l'ancien cimetière avec transport de certaines tombes dans le cimetière actuel. La croix de l'ancien cimetière datant de 1784 a été transportée à cette époque sur la route de Champagnole, à l'emplacement de l'actuel jardin de la maison DELACROIX. Elle a été de nouveau déplacée, elle se trouve maintenant le long de la nationale 5, à la limite des communes de SAINT LAURENT et de LA CHAUMUSSE.

**1867** : Dans la nuit du 16 au 17 novembre, un incendie se déclare dans une maison du Coin d'Aval (actuelle rue de la gare), le feu détruira la moitié du bourg. De nombreuses maisons datent de la reconstruction.

Le feu s'est déclenché au niveau de l'actuel HLM de la rue de la gare. Il détruira toute la rue jusqu'à l'actuelle Maison PROST. La maison où est située actuellement la pâtisserie sera réduite en cendres, il en sera de même pour celles de la rue de la Boite, et celle qui abrite aujourd'hui la poste. Cet incendie détruira l'école des filles, l'église, et fera fondre les cloches. La grande rue ne sera pas épargnée ; l'incendie sera maîtrisé au niveau de l'actuelle maison MELIN.

Au total, 75 maisons seront détruites, une personne décèdera et une autre sera gravement blessée.

Tous les pompiers des alentours seront appelés en renfort.

Des cendres voleront jusqu'à Champagnole.

**1870** : Occupation de la région par les Prussiens.

**1890** : Inauguration du chemin de fer. L'installation du chemin de fer modifia considérablement la partie sud du bourg. Antérieurement, l'arrivée principale à Saint Laurent se faisait par le Vatican, puis par l'actuelle rue de la gare, anciennement appelée "Coin d'Aval". Lors de l'installation du chemin de fer, une ferme appartenant alors à la famille Roidor qui s'est ensuite établie au Coin d'Amont, a été démolie pour construire la gare. Les routes ont été déviées pour rejoindre l'actuel passage à niveau. Très vite, une nouvelle route a été créée pour rejoindre Salave au plus court (actuelle nationale 78).

A noter que la partie entre le passage à niveau situé sur la route de la Chaumusse et celui situé sur la route nationale 78 n'est constituée que par un remblais qui a profondément modifié la topographie. Depuis les travaux conséquents de la nouvelle "plate-forme", on ne peut même plus imaginer cette combe qui partait de la fromagerie jusqu'à Clairebief.

On peut ajouter à cette liste l'installation du tramway en 1907. Le tracé initialement prévu arrivait de Salave et passait sous le pont du chemin de fer, puis remontait à la gare et devait repartir directement en direction du Lac des Rouges Truites en passant par les Maisonnettes.

Le maire de l'époque, Charles Thevenin, propriétaire de l'Hôtel du Commerce, fit modifier le tracé qui depuis la gare reprit l'actuelle rue Delezay au niveau du garage COBO, remonta ensuite la Grande Rue, pour rejoindre les Maisonnettes depuis sur les Crêts. L'avantage de ce tracé était la halte au centre de Saint Laurent (devant l'hôtel du commerce !!!!). Mais cela valut à beaucoup de Grandvalliers de belles chutes en bicyclette, lorsque leurs roues se prenaient dans les rails...

Le tramway a fonctionné jusqu'entre les deux guerres, ce sont les allemands qui ont retiré les voies pendant l'occupation.



Saint Laurent ne possède pas de bâtiment ou édifice remarquable. On peut cependant mentionner la chapelle de Salavè, Notre Dame du Jubilé, qui était à l'origine un moulin à vent. Situé sur une butte qui domine le village, l'existence en est mentionnée dans un écrit du XVème siècle. L'Abbé Luc Mailliet-Guy, rapporte que les ailes de ce moulin ont été arrachées par un ouragan vers 1829, et que le toit était sur roulettes pour permettre de diriger les ailes face au vent.

Ce moulin a été acquis par l'Abbé LACROIX qui le transforma en chapelle vers 1850. A son décès, sa famille céda cette dernière à la paroisse. Elle devint communale lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

En 1907, elle fut incendiée par la foudre. Il existe encore des photos datant de l'époque où elle était couverte en tavaillons.

Il convient, comme curiosité, de citer la source de la Lemme, située sur la commune de Saint-Laurent, baptisée du joli nom de "Fontaine du Cul". Cette fontaine, aujourd'hui à l'abandon, coulait par intermittence. Elle servait de baromètre aux Anciens qui prévoyaient le temps selon son débit.

On ne peut parler du XIXème siècle à Saint Laurent sans mentionner la source de Clairebief. Elle a été sujet de discussions devant le Juge de Paix de nombreuses fois. En effet, son eau avait une température d'environ 5 degrés, été comme hiver, ce qui hâtait la pousse de l'herbe au printemps sur les parcelles qui pouvaient en être irriguées. C'est la raison pour laquelle, tous les propriétaires des alentours se disputaient le droit de détourner le ruisseau qu'elle produisait. Et ces querelles se terminaient souvent devant le Juge de Paix. On prétend que l'on pourrait couvrir les champs de Clairebief de pièces d'or, avec les sommes dépensées en procédure. C'est ainsi qu'une chanson disait

*:"A la fontaine de Clairebief, commence une histoire,*

*De cette eau à cinq degrés, jamais ne voulus boire.*

*Car cette eau est toute troublée par des chicaneurs enragés...."*

On ne sait pas si c'est le fait des chicaneurs, mais l'eau de Clairebief qui était jadis consommée, ne l'a plus été lorsqu'elle se troubla un jour où l'on procédait à des travaux au cimetière.

C'est désolant de s'imaginer ce qu'était Clairebief il y a quelques décennies, avec la source convergente aménagée et le lavoir en bordure de route, propriété que tous enviaient, et de voir ce que cet endroit est devenu...

Notre promenade du 1<sup>er</sup> mai s'est terminée au cimetière de Saint Laurent, en cours de restructuration. Nous avons pu y voir les tombes de ces grandes familles qui ont fait Saint Laurent. Ces tombes qui prouvent leur éclat d'alors aujourd'hui disparu.



Nous y avons retrouvé la famille BESSON, la fameuse tombe avec l'ange et la colonne brisée, la famille Donat MALLETT-GUY, dont la tombe couverte de lierre surplombe le cimetière, la tombe des prêtres où est inhumé un frère des écoles Chrétiennes, la tombe de la famille FERREY-BASTON, propriétaire du château (actuelle perception), celle des sœurs DELEZAY, tombe plus discrète où est rappelé leur geste, les tombes transportées de l'ancien cimetière, et tant d'autres... Mais déjà la restructuration est en marche, la tombe de la famille DUMONT de la villa du même nom a disparu, la tombe de Mademoiselle JEUNET également, et bien d'autres...

C'est ainsi que les traces du passé s'effacent et que les bienfaiteurs de Saint Laurent seront sous peu totalement oubliés...

*W. Goyard*

William aurait pu en écrire encore , parce qu'il nous en a raconté bien plus , mais ça prendrait un Lien entier. Merci pour ce bel exposé et à bientôt nous l'espérons , pour partager à nouveau ses connaissances du Grandvaux.

La cinquantaine de participants à cette sortie s'est également rendue dans le hangar de Monsieur FRANZINI qui abrite la "fameuse" malle-poste évoquée par William. Et après avoir admiré cette voiture qui ne demande qu'à être attelée par nos amis cavaliers pour que revive enfin ce patrimoine\*\* , la visite s'est terminée autour d'un p'tit mâchon au restaurant de l'univers.

\*Signalons que Monsieur LOUVIER est en train de réaliser un ouvrage très complet sur tout ce qui concerne l'eau à Saint Laurent. Vous y trouverez tous les détails.

\*\*Un petit problème d'ordre juridique nous a empêchés de le faire ce jour là , mais il ne devrait pas tarder à être solutionné. A suivre , donc ...



Pour prolonger le thème de la sortie des « AMIS du GRANDVAUX » du 1<sup>er</sup> mai 2004, au cours de laquelle WILLIAM GOYARD nous a brillamment présenté de nombreux points de la petite, de la grande histoire et des personnalités de SAINT-LAURENT du GRANDVAUX, je vous présente modestement une autre page de cette histoire.

Le roi de France était alors LOUIS XV. Nous sommes encore au « VOISINAL de JOUX » qui va s'appeler bientôt la « CHAPELLE SAINT-LAURENT » puis « SAINT-LAURENT ».

Les lecteurs de L'HISTOIRE du GRANDVAUX de l'Abbé Luc MAILLET-GUY (en 1933) reconnaîtront les pages 328 et suivantes de l'ouvrage ( nous avons consulté la même source ), mais en voici le texte intégral, ainsi que les noms et signatures des « fabriciens, manans, habitans et notables » qui nous ont précédé.

Peut-être que de nombreux GRANDVALLIERS retrouveront la trace de quelques ancêtres.

Pour ceux qui désirent voir les photocopies de tous les textes manuscrits, elles sont aux archives de la bibliothèque . Par économie de pages, nous ne vous en livrerons qu'une partie .





*Procuration pour les habitans de la Rivière\* de la chapelle St Laurens\* en Grandvaux 28 Octobre 1731*  
*Tous ceux qui ont donnés leurs noms n'ont pas signés, il ne faut pas barrer les signatures en controllans*

Comm'il soit que la Chapelle érigée au hameau du Voisinal de Joux en Grandvaux\* et dédiée à Dieu, sous l'invocation de la Sainte Vierge et des Glorieux St Laurens et St Renobert soit si petite qu'à peine peut elle contenir la moitié du peuple qui y vient les jours feste et dimanche pour assister au Saint Sacrifice de la Messe, de sorte que dans les mauvais temps elle est si remplie, qu'il est impossible aux assistans de s'y mettre à genoux et ceux qui sont dehors sont obligés de se mettre à couvert dans les maisons voisines et par ce moien, le culte divin y est entièrement troublé, ce qui cause une grande amertude auxdits habitans, lesquels quoyque réduits à la dernière pauvreté ; soit par les meschantes saisons, soit par la disette d'argens, par la ruine des commerces et par les grandes impositions Roiales et autres charges extraordinaires, désirent cependant de faire un dernier effort pour le ragrandissement de ladite chapelle dans l'espérance que Dieu bénissans leurs pieuses intentions suscitera quelques personnes charitables pour les aider à exécuter un ouvrage si nécessaire, dans cette confiance, le mercredi vingt quatre du courans, jour de feste St Renobert à la Grande Messe et le présens jourd'huy jour de dimanche à la messe ordinaire, ils ont fait annoncer la présente assemblée à ces présens jour, heure et lieux. A ces causes par devant moy Jacque Antoine Renaud de Grandvaux notaire et présens les tesmoins en fin nommés se sont en personnes constitués les honorables Henry Rosset Simona, Jean Rosset Simona, Jean Guy Damond, Denis Joseph Martin chirurgien, Jacque Guy Damond, Claude Bouvier, Claude Marion Estienne, Claude-Joseph Bouvier, Claude Guy Cler, petit Claude Guy Cler, Henry Rosset Simona le jeune, Alexis Besson, Pierre Henry Besson, Alexis Besson le jeune, Augustin Besson, Pierre François Marion, Jean Antoine Marion, Henry Martin, Jacque Antoine Marion Estienne, Jean Pierre Bourgeois, Claude Joseph Pinsard, Jean Claude Pinsard, petit Jean Pinsard, Jean Pierre Tartavel, Henry Joseph Brasier, Henry Alexis Brasier, Claude François Guy Trapet, Claude Guy Trapet, Jean Baptiste Maillet Mussillon le jeune, Jean Courdier, Pierre Joseph Courdier, Claude Henry Besson, Jean fils de feu Claude Pinsard, Henry Groz Janoudet, Jean Baptiste Rosset Simona, Jean Baptiste Ferrez, Jean Bride Pia, Henry Besson, Jean Guy Daval, Jean Baptiste Maillet Mussillon le vieu, Henry Joseph Vuillet Bouchetta, Pierre François Mailla, Pierre Marion, Claude Marion, tous fabriciens, manans, et habitans dudit Voisinal de Joux icy assemblés en corp et représentans la majeure et plus saine part des habitans dudit village et après avoir tinté la cloche à trois differentes reprises et à pluralité de voix, ils ont par les présentes nommés, constitués et établis pour leurs procureurs généraux, spéciaux et irrévocables en toutes et singulières leurs causes, les honorables Claude Besson et Claude Bride tous deux habitans dudit lieu, auxquels et chacun d'eux, mesme l'un en l'absence de l'autre ils donnent pouvoir de comparoir en toutes Justices et dehors représenter et excuser leurs personnes, choisir et eslire domicile et par spécial choisir et prendre les moiens les plus convenables pour ragrandir leurdite chapelle, convenir du terrain attenans à ycelle avec les propriétaires, faire faire le devis les publications, et chefs nécessaires et pour cela obliger la généralité dudit village, recevoir les sommes et autres effets qui seront donnés pour lesdits ouvrages, leurs donnans en outre pouvoir de régler conjointemens avec les fabriciens courvées qu'ils trouveront convenir, de mesme que de faire les répartitions des deniers qu'il conviendra pour lesdites réparations, les ramasser et du tout en rendre bon et fidel compte et en général faire tout ce qui sera nécessaire pour conduire ledit dessein à sa perfection, donnans en outre pouvoir à leurdits procureurs et tant à un seul qu'aux deux si l'un est absent, rechercher les créances de la dite chapelle, en procurer les paiemens et les recevoir et en faire quittance et en général de soigner et faire tous affaires concernans lesdits constituans pour le regard de ladite chapelle et mesme tous devoirs de bons et loiaux procureurs quand mesme le cas demanderoit mandement plus spécial que celui cy, mesme de faire assigner les opposans ou contrevenans, les faire condamner à l'exécution des présentes, faire exécuter les sentences qui pourront intervenir ou en appeler sans autre commission et le tout poursuivre jusqu'à jugemens définitif, sous promesse de les relever de toutes charges mesme de *satisfactions*, obligeans pour ce leurs biens et ceux de la généralité desdits habitans sous le privilège du scel de monseigneur le Très Révérend Abbé de la Roiale Abbaië de St Claude, en renonceans à toutes contraires exceptions. Fait lû et passé en la place publique dudit Voisinal de Joux à l'issuë des vespres du vingt huit octobre mil sept cens trente un, en présence d'honorable Pierre Jannin de Foncine maistre tailleur de pierres et de Louis Joseph Jannez dudit Grandvaux témoins requis, ceux des dits constituans qui savent escrire se sont soussignés. Les autres illiterés enquis:

*J Martin J A Marion Jean Pinsard P Jannin Jean Pinsard J C Pinsard H Brasier*  
*H. Gros Genoudet J.B. Rosset Simona A Besson A Besson P Joseph Cordié*  
*Claude Marion C Besson Jean Courdier Ch Besson Jean R..... J A Marion J.Guy*  
*J Besson A Besson Bride Claude Guy Cler H Rosset Simona Claude Guy Trapet*  
*Jean Pia L.J Jannez*

*J A Renaud notaire*

*Controlé à Mouré (à Morez !) ce 8<sup>me</sup> novembre 1731*  
*Reçu 12 Sols par commissions C F Girod*

\* « Le Voisinal de Joux » ou « La Chapelle St Laurent » ? : Le nom du village qui deviendra St Laurent en Grandvaux est en train d'évoluer. La rature du notaire nous rappelle que le Voisinal de Joux était, comme *Les Mussillons* et *Les Jannez*, un hameau de la communauté de La Rivière-Devant.

**Du 8 décembre 1737** - Comm'il soit que l'église du Voisinal de Joux en Grandvaux y érigée et dédiée à Dieu, à la Ste Vierge et à tous les Saints, sous l'Invocation des glorieux St Laurens et St Renobert, soit petite qu'elle ne peut contenir que les deux parts des particuliers dudit lieu, sans parler de la quantité de monde, qui y affluë de toutes parts, pour y entendre la messe les jours de Dimanches et festes, le lieu estans sur plusieurs chemins. Quoique les particuliers dudit lieu soient des plus pauvres, ils ont cependant résolu de faire tous leurs efforts pour ragrandir ladite église, soit par un fond de lampe, qui luy servira de chœur, soit par une chapelle qui sera faite à l'opposite de celle que les sieurs Besson dudit lieu y ont fait batir. Que de plus la dotation de ladite église se trouve arrestée à cause du décret fait sur les biens de feu Jean Besson par l'incidens formé par le sieur Claude Antoine Renaud de la Rivierre, notaire. Que de plus en demandans la permission de faire reposer le Très Saint Sacremens de l'autel dans le Tabernacle de ladite église, on ait fait un fond d'une partie de communal pour estre affermée pour l'entretien de la lampe ardente et perpétuelle dans ladite église. Que plusieurs particuliers dudit lieu contreviennent audit établissement disans que le terrain leur est trop incommode et que pour le repos desdits particuliers et pour mettre la paix entre eux, il estoit nécessaire d'establir ledit fond en différents endroits. Qu'enfin pour exécuter ce que dessus et pour pourvoir à tout ce qui pourroit estre nécessaire à la suite à ladite église, on ait fait annoncer l'assemblée desdits particuliers à la messe du présent jour'huy pour délibérer sur lesdits articles et sur tout ce qui sera cy après expliqué.

A ces causes audit lieu du Voisinal de Joux, à la place publique dudit lieu, à l'issuë des vespres du dimanche et jour de l'Immaculée Conception d la Glorieuse Vierge Marie, huit décembre mil sept cens trente sept, par devant Je, Jacque Antoine Renaud dudit Grandvaux, notaire, se sont en leurs personnes constitués les honorables Jean Rosset Simona, Pierre Rosset Simona, Claude Marion Estienne, Philibert Guy Daval, François Joseph Guy Daval, Henry Joseph Brasier, Jean Pinsard, Pierre François Mayet, Jean Pierre Tartavel, Jean Antoine Marion, Philibert Joseph Marion, Pierre Joseph Courdicr, Jean Courdier, Jacque Maillet Mussillon, Alexis Courdier, Charles et Claude Henry Guy Damond, Henry Maillet Mussillon, Jean Bride Pia, Augustin Besson, Claude Joseph Bessenier, Claude Joseph Pinsard, Henry Joseph Guy Damond, Isidore Bouvier, Augustin Ferrez, Claude Guy Cler, petit Claude Guy Cler, Augustin Ferrez, Claude Ferrez, Claude Henry Besson, Claude François Besson, Henry Joseph Courdier, Claude Joseph Renaud, Jacque François Guy, Claude Joseph Guy Damond, Jean François Marion Estienne, Claude François et Claude Guy Trapet, Alexis Guy Damond, Jean Pierre Bourgeois, François et Claude François Pinsard,

Lesquels assemblés en corp et représentans la majeure part desdits habitans et mesme plus des trois quarts ont nommés, constitués et establis pour leurs procureurs généraux spéciaux et irrévocables les honorables Denis Joseph Martin chirurgien. Claude Bride recteur d'école, Alexis Besson et Claude Joseph Besson marchans dudit lieu, auxquels et chacun d'eux lesdits constituans donnent pouvoir de comparettre pour eux en toutes justices, représenter et excuser leurs personnes, choisir et élire domicile et par spécial ils leurs donnent pouvoir de faire faire le ragrandissement de ladite chapelle soit par un chœur soit par une chapelle soit par les deux et à cette fin de faire faire devis et marchef avec maçons et charpentiers, ordonner pour les fournitures des matériaux et en général de tout ce qui sera nécessaire auxdits batimens et pour faire les paiemens des ouvrages, il fera fait collecte de la part desdits procureurs spéciaux et répartemens sur ledit village par les fabriciens contenans les sommes qui se trouveront dehuës tant pour lesdites augmentations, que réparations et décorations

Item donnant lesdits instituans pouvoir à leursdits procureurs de régler dans les communaux deux ou trois cantons suffisans pour l'entretien d'une lampe ardente et perpétuelle dans ladite église.

Item de rechercher les créances de ladite église quelques qu'elles soient et en particulier le capital et interests de la dotation d'ycelle contre tous les détenteurs et autres opposans pour suivre tous incidens formés au nantissement du decret des biens de Jean Besson, les faire décider jusqu'à jugemens définitifs, exiger les sommes qui se trouveront dehuës, les recevoir et en faire quittances et en décharger tous ceux qu'il conviendra.

Et parceque les particuliers désirent assurer à l'avenir la dotation de la dite église et ne point laisser le fond de ladite dotation entre les mains d'un particulier où elle pourroit périlclitter à ces causes, après neuve délibération les dits constituans ont créés, establis et constitués par cette au profit de ladite église, honorable Jean Rosset Simona l'un des fabriciens en exercice présens, stipulans et acceptans la rente annuelle et voigère de trois livres argent du Roiaume prix annuel de l'ancienne dotation, qui seront paiés à chaque jour de feste St Renobert par les fabriciens qui sont et seront en exercice moiennans que lesdits constituans leurs en aient remis le prix, soit en espèces, soit par repartemens. Fais à la manière ordinaire et moiennans ladite constitution de rente annuelle le capital d'ycelle cèdera au profit desdits particuliers et constituans pour l'employer au ragrandissement de ladite église et pour ce tous les biens dudit village seront et demeurent hypothéqués tant pour servir du principal que de ladite somme annuelle. Donnent encor lesdits constituans pouvoir à leursdits procureurs de faire et gérer tous autres affaires dudit village et de ladite église prévus ou imprévus; en rendans compte de leur recepte. Exiger de tous estrangers qui y résident droits d'habitation ou les obliger de quitter, et en général de faire tous devoirs de bons et fidels procureurs, avec promesses de les relever de toutes charges mesmes de satisfactions, obligeans pour ce leurs biens et ceux dudit village en forme de droit, en renonceans à toutes exceptions contraires. Ainsi fait, lu et passé en présence de sieur Claude Antoine Piard prestre vicaire desservans dudit lieu et de Valentin Renaud Roydor de Salave audit Grandvaux témoins requis et soussignés avec ceux des constituans qui savent escrire, les autres illitrés enquis demesmes que ledit Jean Rollet Simona.

Jean Pinsard Jean Pierre Tartanel Alexis Cordrier Claude Marion P Joseph Cordriè C H Guy Henry Maillet Mussillon  
P F Mayet J A Marion Jean Piard A.Besson P & J Marion Philibert Guy H Brazier Isidore Bouvier Augustin Ferrez  
H J Guy Damont C A Piard prêtre Valt Renaud J Martin A Besson Claude Ferrez Claude Guy Cler F Joseph Guy  
C J Pinsard C Fçois Besson Ch Besson Rosset C J Renaud Henry Joseph Cordrier J F M\*\*\*\* J A Renaud not  
Jacque Maillet Jacques Guy Claude Guy Trapet Rosset Alexis Guy L Pinsard Cde Besson J P Bourgeois Cl Bride  
Cl F Pinsard C Bride Cl Jean Courdrier

Controlé à Morez le vingt un Décembre 1737 Reçu 12 Sols Janet



## NOS PROJETS POUR CET ETE

### Diaporama

Mr Robert Le Pennec commentera un diaporama réalisé spécialement pour les Grandvalliers sur la spéléologie et le karst du Grandvaux .

**Jeudi 8 juillet à 20 heures**  
**Salle du 1<sup>o</sup> étage de la mairie de Saint Laurent**

### Moissons

Si le temps est favorable, elles auront lieu :

**Samedi 10 juillet toute la journée**  
**à Denézières**

· nous vous rappelons que Roger Grandmaitre filmera cette manifestation et qu'il est impératif que tous les participants soient costumés . Merci de votre compréhension .

### Exposition

Le chalet du Coin d'Aval rouvrira ses portes le 14 juillet . Les visiteurs y découvrirons un nouveau film réalisé le 27 mars sur la fabrication du comté comme autrefois .

**Ouvert de 15 à 19 heures les dimanches et jours fériés du 14 juillet au 24 août**  
**Chalet du Coin d' Aval**

Cette année encore, une autre exposition d'artisanat d'art et de peinture se tiendra au chalet modèle de Fort du Plasne aux mêmes horaires d'ouverture que notre ancienne fromagerie .

### Retrouvailles

**6 août à 17 h (Saint Pierre salle voûtée )** films de Monsieur Franzini sur l'ancienne fête du sapin .

### Rendez-vous des voitures attelées

Sur les traces de la vie messière, ... voyage en calèches en habits du dimanche appropriés pour se rendre à l'Abbaye . **Le 22 août ( sauf pluie battante )**

### Battage

**Le 5 septembre aux Mussillons**

Inscriptions pour les moissons et la vie messière auprès de Fabienne Lacroix et Michel Colin

### Des projets pour cet automne

Les cavaliers et les Amis du Grandvaux sont sollicités pour participer au 250<sup>o</sup> anniversaire des haras avec un convoi de rouliers :

Manifestation prévue les **7 et 8 octobre à Besançon** .

= = = = =

Louis Charnu, aidé par de nombreux membres des clubs du 3<sup>o</sup> âge du Grandvaux , réalise une exposition sur **les fêtes du Grandvaux** . il prévoit de la présenter en **novembre** .

## A propos de bergers . . . .

Àu hasard des greniers, on tombe parfois sur des papiers jaunis, coupés par des plis trop vieux et un peu grignotés par les souris . Si la copie de l'original n'a pas toujours d'intérêt, il n'en est pas de même pour le contenu qui mérite quelquefois d'être rapporté .

Voici une de ces trouvailles, recopiée à l'identique par notre secrétaire, qui nous apprend comment certains bergers étaient accueillis dans le Grandvaux . . . Qui se souvient ? . .

+ + + +

Croix Rouge Française

Mars 1936

UNION des FEMMES de France

PETITS BERGERS du JURA  
(Oeuvre Louise Ch. Morel )

CONDITIONS IMPOSEES aux CULTIVATEURS

102 bld Malesherbes 102  
PARIS (17 ° )

( CIRCULAIRE à conserver par eux )

\* Tel : Carnot 32—34

Les conditions de ce placement , afin qu'elles offrent aux parents et aux Œuvres répondantes toutes les garanties possibles , ont été mûrement étudiées et réglementées sous la forme de la Circulaire suivante adressée aux cultivateurs .

CONDITIONS DU PLACEMENT — Les enfants , filles et garçons de dix à treize ans environ sont placés au pair, c'est à dire qu'il n'y a pas de gage fixé ; il est laissé, selon les services rendus, à la générosité des employeurs, qui doivent par contre considérer leurs petits bergers, non comme des domestiques, mais comme des enfants de leur maison, les traiter avec bonté et bienveillance, et en dehors de la garde des troupeaux, ne les employer qu'à des travaux insignifiants .

TOUTE DEMANDE DE PETIT BERGER sera faite sur la feuille ci-jointe, qui une fois remplie et signée, sera retournée sans retard à l'œuvre Louise Ch. MOREL , accompagnée à titre de référence d'une attestation du Maire de la commune et du Curé de la paroisse de l' intéressé, et constituera son engagement à observer les conditions imposées .

ENTRETIEN - SOINS - Dès leur arrivée, les petits bergers doivent être munis par leurs employeurs de sabots ou galoches . On doit leur assurer une bonne nourriture, suffisante, les coucher seuls dans des lits propres et dans une chambre aérée, surveiller leur propreté corporelle et subvenir à leur entretien ainsi qu'à leurs besoins indispensables durant leur séjour .

MALADIE - ACCIDENTS - ASSURANCE — En cas de maladie ou d'accident, le médecin doit être appelé sans retard, les parents et la Direction de l'œuvre Louise Ch. MOREL, U.F.F. 102 Boulevard Malesherbes, Paris 17°, doivent être avisés immédiatement et tenus au courant, par la suite, de l'état de santé de l'enfant jusqu'au complet rétablissement .

Les patrons sont responsables des accidents survenus aux enfants ou causés par eux ; ils sont tenus, en faisant leur demande d'inscription de faire connaître s'ils sont titulaires d'une police d'assurance accident du travail et responsabilité civile, qui comprenne le petit berger .Aucun enfant ne sera confié à un cultivateur qui n'aurait pas contracté une police d'assurance dans ces conditions.

La justification de cette police se fera sous la forme indiquée sur la feuille de demande ci-jointe .

Il est expressément recommandé, en cas d'accident, d'en faire la déclaration prévue par la loi, au Maire, dans le délai de 48 heures, faute de quoi les patrons risqueraient d'être déchus du bénéfice de l'assurance .

FREQUENTATION SCOLAIRE – Les enfants d'âge scolaire qui sont confiés en dehors du temps des vacances, doivent être envoyés à l'école, soit le matin, soit le soir, pendant la période des classes, c'est à cette seule condition qu'ils peuvent être placés .

L'inspecteur de l'Enseignement Primaire est avisé de leur arrivée dans la région .

CORRESPONDANCE AVEC LES PARENTS – Les patrons doivent s'assurer et exiger que leurs petits bergers écrivent régulièrement à leurs parents tous les quinze jours , au moins, et leur fournir les timbres nécessaires .

GARDE DES ENFANTS – Sous aucun prétexte, l'enfant placé chez un cultivateur ne peut être confié par lui à une autre personne avant qu'il en ait obtenu l'autorisation par l'Oeuvre Louise Ch. MOREL . De même, si pour une cause quelconque, l'enfant est rappelé par sa famille, le cultivateur doit en informer sans retard l'Oeuvre Louise Ch. MOREL , U.F.F. 102 Bld Malesherbes, afin qu'il soit possible de lui faire parvenir en temps voulu la feuille de la Cie des Chemins de Fer permettant d'obtenir un billet à prix réduit pour le voyage de retour de l'enfant .

DATES D'ARRIVEE et de RETOUR – Les convois d'arrivée des enfants ont lieu de Mars au début de Juillet en 5 convois successifs , espacés d'environ 3 semaines .

Les retours d'enfants se font en deux convois qui ont lieu :

1° fin Septembre, en raison de la rentrée scolaire .

2° fin Octobre .

Pour que les enfants puissent faire partie du 2° convoi, il est indispensable qu'une entente intervienne entre les cultivateurs et les parents, et ceux des cultivateurs qui voudraient garder leur petit berger, jusqu'à cette époque, devront adresser l'autorisation écrite des parents de l'enfant à l'Oeuvre Louise Ch. MOREL avant le 10 Septembre , dernier délai .

CONDITIONS DE PAIEMENT— Sitôt pourvu d'un petit berger, le cultivateur devra envoyer à L'UNION des FEMMES de FRANCE 102 Boulevard Malesherbes, PARIS, 17°, par mandat chèque postal, PARIS, C.C. 879-39,( avec au verso du mandat la mention : Petits Bergers du Jura )

la somme de : cent vingt deux francs se décomposant comme suit :

1° frais d'inscription . . . . .	5 (	
2° frais de convoyage et voyage aller et retour de l'enfant. . . . .	112 )	122 francs
3° prime d'assurance pour le voyage . . . . .	5 (	

RENSEIGNEMENTS A ADRESSER à l'Oeuvre Louise Ch. MOREL .

1°- dès le lendemain de l'arrivée de l'enfant, un accusé de réception indiquant les noms, prénoms, âge du petit berger .

2°- chaque mois un bulletin de renseignements sur la santé, la conduite de l'enfant .

3°- quelques temps après le retour du petit berger, le cultivateur devra retourner à l'œuvre Louise Ch. MOREL le questionnaire qui lui aura été adressé, en temps opportun , pour qu'il puisse donner son appréciation générale sur l'enfant avec indication des objets achetés et des gratifications qui lui ont été remises .

-----  
voir feuille de demande ci-jointe pour la signature

## ASSURANCES SOCIALES

Monsieur,

\* Nous tenons à vous signaler que tout enfant ayant atteint l'âge de 14 ans doit être obligatoirement inscrit aux Assurances sociales .

C'est une assurance autre que l'assurance accident et qui ne vous dispense pas de celle-ci, mais, tandis que nous pouvons vous assurer contre les accidents du travail, si vous le voulez, nous ne pouvons pas intervenir pour l'inscription de votre jeune berger ou commis aux Assurances Sociales .

Pour vous obliger cependant nous vous indiquons ci-dessous la marche à suivre :

Informez-vous auprès du jeune garçon si, par hasard, il n'a pas déjà été immatriculé soit à Paris, soit ailleurs . Dans ce cas, il doit vous indiquer son numéro matricule et vous donner ses feuillets de cotisation afin que vous puissiez faire régulièrement, au début de chaque trimestre, les versements voulus . Si le jeune garçon n'est pas inscrit, il est nécessaire que vous le déclariez . Pour cela vous trouverez à la mairie , une feuille de déclaration que vous remplirez et enverrez selon les indications données . Nous vous indiquerons, s'il y a lieu, au moment de l'arrivée de l'enfant, sa date et son lieu de naissance : renseignements qui sont nécessaires pour la déclaration aux Assurances Sociales.

Vous aurez à verser à la Poste au début de chaque trimestre des cotisations dont le montant est de 6 francs par mois pour l'employeur pour les enfants de moins de 16 ans. Si le garçon, placé chez vous, est au pair, ces deux cotisations sont nécessairement à votre charge .

La loi étant formelle en ce qui concerne les Assurances Sociales, nous vous serions très obligés de vous y conformer dès l'arrivée de l'enfant, afin que vous n'ayez pas d'ennuis par la suite et que vous . . . . . ( *notre imagination n'a pas pu boucher le trou de souris. Veuillez nous en excuser ..*

*ou bien nous vous laissons imaginer....* ) . . . . .

responsabilités des irrégularités qui pourraient être commises par les cultivateurs et qui ne manqueraient pas de porter préjudice à l'ensemble du placement

Recevez, Monsieur, nos bien sincères salutations .

PETITS BERGERS DU JURA

( Œuvre Louise Ch. MOREL )

=====

Souvenirs d'une vie de petit berger . . . .

. . . . . Bien sur, j'ai vécu la vie de petit berger jusqu'à l'âge de 15 ans, vers 1953, époque où furent installées les clôtures en barbelés . Laisser les bêtes seules par tous les temps était impensable .

Que le printemps soit précoce ou non, le 10 mai était " la sortie des bêtes " sur les pâturages. Pour nous, l'école n'était que l'après midi et selon l'ombre que notre corps projetait, on savait approximativement l'heure où il fallait rentrer. Une simple murette plus ou moins en état limitait le pâturage avec les champs . Nos distractions ? . . c'était simple : jeux de billes, pichenette au couteau et on chantait . On faisait rarement nos devoirs et parfois même, on rentrait trop tard pour l'école l' après midi .

Puis venait le temps de la Saint Jean . Il fallait traîner le bois pour le grand bûché, le préparer " sur le pois " un lieu-dit qui surplombe le village . Le soir de la Saint Jean, les gens du village, qui étaient tous des paysans, étaient à la fête . Des couronnes de fleurs étaient aux portes des " écuries " ( en fait, des étables, mais on a toujours parlé des écuries en Grandvaux ), des granges . . .

Il y avait des bêtes dans toutes les maisons et la vie des petits bergers n'était pas de tout repos . Levé à 6 heures, sortir le fumier pendant la traite, car les bêtes couchaient à " l' écurie " puis dès 7 heures on allait aux champs . La chaleur, les mouches, les taons, l'orage aussi . . . c'était parfois dur . A cette époque de l'année les prés étaient en fleurs . Les foin se faisaient beaucoup plus tard . Le petit berger était toujours à l'ouvrage . . . au râteau ou dans des greniers surchauffés pour tasser le foin . Puis venait l'automne et le dimanche de la fête de l'Abbaye. La rentrée des classes, en ce temps, était le 1<sup>o</sup> octobre . . l'école était à nouveau souvent " buissonnière " . La traite était plus tard le soir et les bêtes ne ressortaient pas de l'écurie . Elles allaient aux champs jusqu'à la Toussaint , mais il neigeait souvent en octobre .

Voici des petits souvenirs de berger, il y a plus de 60 ans . J'oubliais de parler des dégâts dans les champs de pommes de terre . . causés par les bergers . . .

Les pommes de terre à la braise . . c'est fameux

Petits souvenirs de Bernard Blondeau

## LES ROULIERS DU GRANDVAUX AU PASSAGE DE LA BEREZINA

Maillet-Guy, dans son « Histoire du Grandvaux », raconte comment, en mai 1800, Bonaparte, partant pour sa campagne d'Italie, et se rendant à Lausanne, passa dans le Grandvaux et fut frappé par la carrure et la taille de nos rouliers. Conscient de l'importance des transports au cours d'une campagne militaire, il est plausible qu'il ait pensé à affecter les recrues du Haut-Jura dans le train des équipages. Cependant, ce ne fut que plus tard, car pour le passage de l'artillerie par le col du Grand Saint Bernard, il fit appel aux savoyards, et finalement, face aux difficultés, à ses soldats.

Maillet-Guy, citant Thiers dans son « Histoire du Consulat et de l'Empire », ajoute que pendant la retraite de Russie, « l'armée française, pour soustraire aux vainqueurs le matériel de cavalerie..... se hâta de le précipiter dans la Bérézina. Restés en arrière, les grandvalliers, qui avaient tout vu, se mirent à l'œuvre, en dépit du froid et des glaces, ils réussirent à retirer du fleuve les canons et les camions qu'ils ramenèrent comme des trophées aux Invalides à Paris ». Ce fait d'arme est couramment évoqué, et André Besson en a fait le sujet de son dernier roman historique : « Les rouliers de la Bérézina ».

J'ai voulu retrouver dans l'œuvre de Thiers la phrase citée par Maillet-Guy. C'est en vain que j'ai lu et relu le chapitre consacré au passage de la Bérézina : aucune allusion aux voituriers comtois, ni aux rouliers du Grandvaux. Il n'en reste pas moins que les voitures comtoises et leurs conducteurs jouèrent un rôle important dans la constitution des unités de transport de la Grande Armée, qu'il s'agisse du transport des vivres, du matériel ou des munitions, etc. Au début de 1812, des bataillons de transport dits « à la comtoise » avaient été créés, ils étaient équipés de voitures légères à quatre roues du type de celles utilisées par nos rouliers.

Par ailleurs, lorsque Napoléon, au début de décembre 1812, ayant laissé le reste de son armée en Prusse, fut de retour à Paris, il procéda lui-même à la mise sur pied d'une armée de 250 000 hommes. Il était certainement satisfait du rôle joué pendant la retraite de Russie par les bataillons de transport à la comtoise, car Thiers précise que « s'agissant de la réorganisation des bataillons d'équipage, il décida de renoncer aux voitures qui s'étaient enfoncées dans les boues de Pologne et dans les sables de Prusse, et s'était réduit à l'ancien caisson un peu modifié, et au char à la comtoise, qui par sa légèreté, avait rendu de véritables services ». Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Revenons à la retraite de Russie, et au passage de la Berezina. Lorsqu'après l'incendie de Moscou, Napoléon se résigne à battre en retraite, le maréchal Kutuzov ordonne à l'amiral Tchitchakov, qui vient de combattre les Turcs, de remonter du Danube par le Dneïpr vers la haute Bérézina, et au général Wittgenstein, qui est au nord sur la Dvina, de rejoindre Tchitchakov, de manière à couper la route à Napoléon (voir la carte). Celui-ci a

choisi de revenir par la route de Moscou à Vilna, par Smolensk, celle par laquelle il était venu, qui avait été complètement dévastée, et ne présentait plus aucune ressource. Arrivé à Viazma, il se heurte à l'avant-garde de Kutuzov, mais force le passage et atteint Smolensk le 8 novembre. Il comptait y trouver le ravitaillement, qu'il avait demandé au comte de Bassano (Maret) d'acheminer depuis Vilna.

Le général comte de Ségur, aide de camp de l'Empereur, rapporte dans «La campagne de Russie» que les convois de vivres rassemblés à Vilna étaient enfin arrivés : «c'étaient les voitures *comtoises* ; elles seules avaient traversé les sables lituaniens». Cependant les traînards, arrivant affamés à Smolensk, avaient pillé les magasins. Seule la Garde avait pu être normalement ravitaillée. Il était donc impossible de rester dans la ville les quelques jours indispensables pour reconstituer les unités débandées.

Le 19 novembre, après une rude bataille à Krasnoïe, où Kutuzov tenta d'anéantir l'arrière-garde commandée par Ney et Davout, Napoléon atteint Orscha, où un pont lui permet de franchir le Dniepr. Il y reste 48 heures, le temps de faire brûler la longue file des bagages qui retardent la marche de l'armée, toutes les voitures, sauf celles de l'artillerie et du génie, et aussi, malgré l'opposition du général Eblé, les équipages de pont consistant en bateaux. Celui-ci réussit à sauver de la destruction le matériel nécessaire à un pont de chevalet.

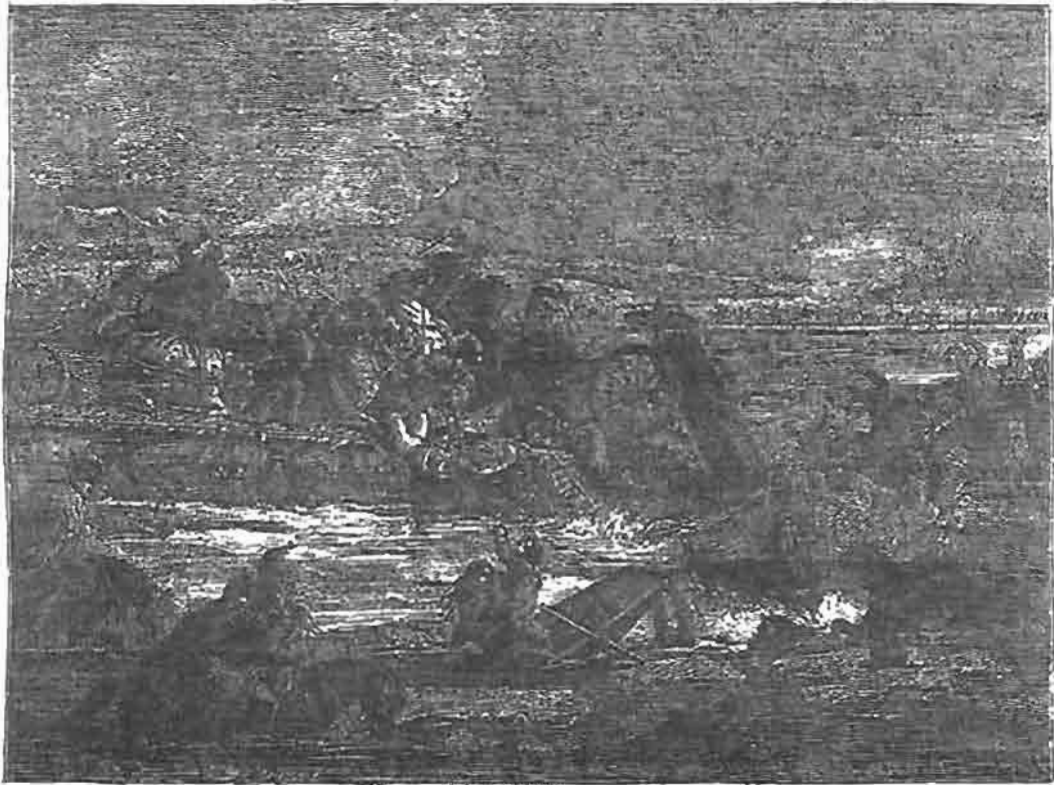
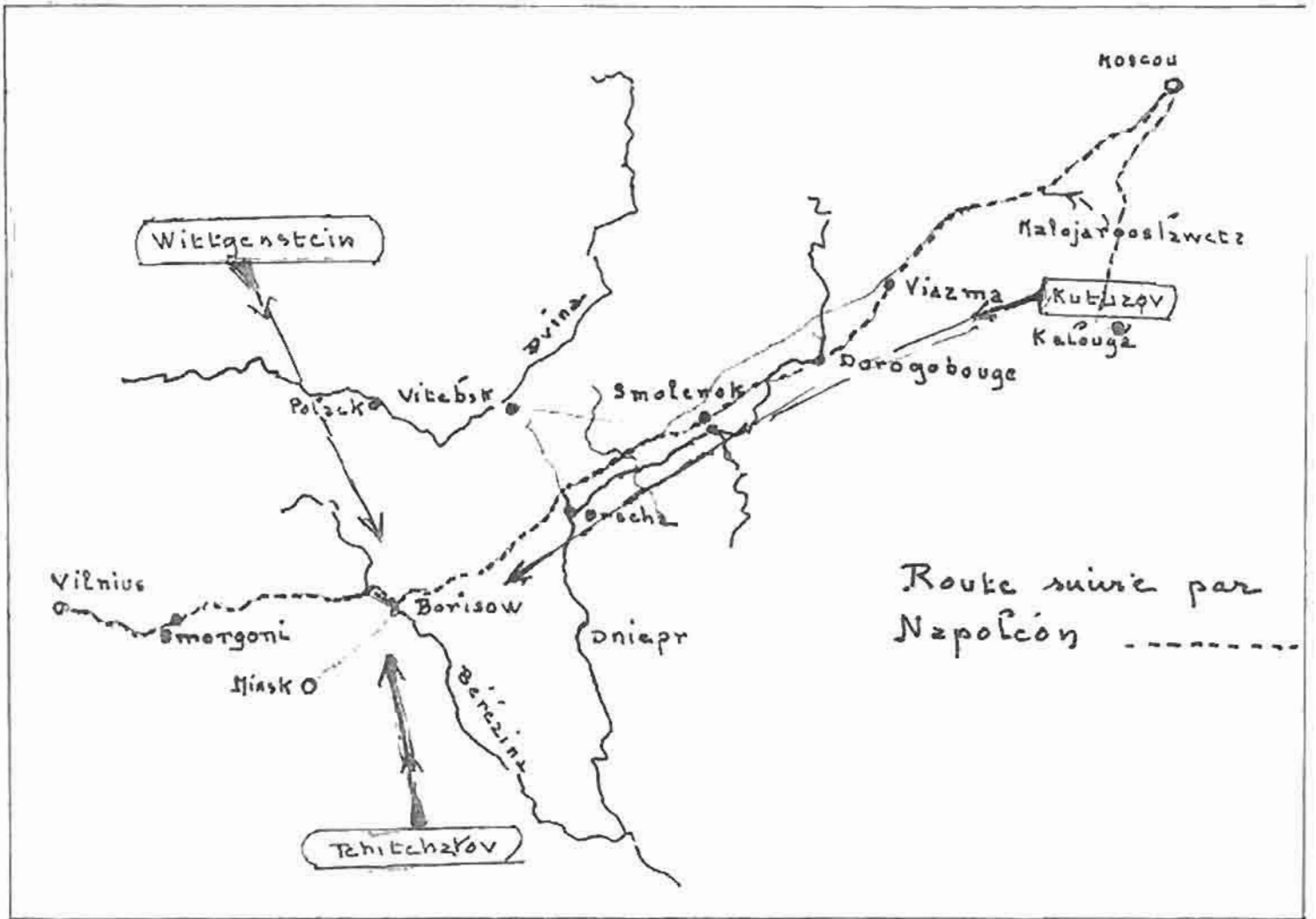
Le 22 novembre, une dépêche de Borisow apporte la cruelle nouvelle que les Russes occupent la ville, où un pont aurait permis de franchir la Bérézina. Par ailleurs, le maréchal Saint-Cyr a dû évacuer Polack ; il progresse vers Borisow, précédant les troupes de Wittgenstein, qui le serrent de près. La cavalerie légère du général Corbineau réussit à trouver un gué à Studienka, à 12 kilomètres au nord de Borisow.

Le 25 novembre, Napoléon demande au général Eblé d'installer deux ponts sur chevalet, l'un pour les piétons et les cavaliers, l'autre pour les voitures. Faute de matériel suffisant, il faut démolir les isbas du village pour récupérer les poutres.

Le 26 novembre, au début de l'après-midi, le premier pont est prêt, le second à 16 heures. Nous ne nous étendrons pas sur le dévouement des pontonniers et de leur chef, le général Eblé -qui devait succomber peu de jours après- travaillant jour et nuit dans une eau qui charriait d'énormes glaçons, et vers la fin sous les boulets de l'ennemi. Ce sont eux qui ont sauvé ce qui restait de la Grande Armée. Dès que le premier pont fut praticable, Napoléon ordonna au maréchal Oudinot de passer avec 9 000 hommes sur la rive droite, et de repousser l'avant-garde de Tchitchakov en aval ; la garde à pied suivit ; Napoléon, restant sur la rive gauche, s'employa à faire défiler les voitures d'artillerie. Vers 8 heures du soir, le pont de gauche, chancelant sous le poids des charrois qui se succédaient sans interruption, s'abîma dans la Bérézina avec son chargement de voitures. Les pontonniers s'employèrent immédiatement, malgré la nuit, à le réparer, et à 6 heures du matin, le matériel d'artillerie pouvait à nouveau franchir la Bérézina.

Le 27 novembre, à 2 heures de l'après-midi, un nouvel incident interrompit le passage des voitures. Le pont fut à nouveau rapidement réparé.

Le 28 novembre, le maréchal Victor se transporta sur la rive droite de la Bérézina, au cours de la soirée et de la nuit, arrachant aux mains de l'ennemi les 5 000



Lien N°57

hommes qui lui restaient, son artillerie et ses parcs. Thiers précise que « d'après le rapport véridique des pontonniers, il ne resta pas un canon de l'autre côté de la Bérézina ».

Le 29 novembre, le général Eblé devait, sur ordre de Napoléon, détruire les ponts à 7 heures du matin. Il attendit jusqu'à 9 heures pour laisser passer les traînards, qui avaient préféré passer la nuit auprès des feux de camp. Voyant les cosaques sur le point d'atteindre l'entrée des ponts, il y fit mettre le feu, laissant 6 à 8 000 traînards débandés aux mains des russes.

Revenons à notre sujet. Des rouliers du Grandvaux, et plus généralement des comtois, ont-ils joué un rôle particulier lors du franchissement de la Bérézina, et notamment dans la récupération de canons, précipités volontairement ou non dans la rivière ?

*Les comtois étaient-ils présents ?* Il est logique de penser que les comtois des bataillons de transport, qui avaient rejoint la Grande Armée à Smolensk pour la ravitailler, ont passé la Bérézina. Ils étaient privé en partie de leurs voitures, puisque Napoléon en avait fait brûler un grand nombre à Orscha pour accélérer la retraite.

*L'armée française a-t-elle été amenée à précipiter des canons dans la Bérézina pour éviter que les russes ne s'en emparent ?* Thiers n'y fait aucune allusion. Il en est de même des divers témoins ou acteurs de cet épisode de la retraite, que nous avons consultés. C'est le cas notamment du général comte de Ségur ou du général baron Marbot ; Constant, valet de chambre de Napoléon, précise même : « quelques canons embarrassés les uns dans les autres avaient arrêté un instant la marche. L'Empereur s'élança sur le pont, mis la main aux attelages, et aida à débarrasser les pièces ».

*Les canons sont-ils tombés dans la Bérézina, lorsqu'à trois reprises le pont de gauche, destiné aux voitures, s'effondra dans la rivière ?* Il faut remarquer qu'à chaque fois, Thiers évoque les voitures, jamais les canons. Il insiste par ailleurs sur le fait que les corps d'armée d'Oudinot, au début du passage, puis de Victor, à la fin, passèrent la Bérézina avec leur artillerie. Ce que confirme dans ses Cahiers le capitaine Coignet, grenadier de la Garde, alors affecté à l'Etat major de l'Empereur, qui assurait – dans la nuit du 26 au 27 novembre – la garde de la tête de pont « pour ne laisser passer que l'artillerie et les munitions ». Il ressort de ces témoignages que seuls 2 canons, restés sur la rive gauche, tombèrent aux mains des russes, ce chiffre étant porté à 3 dans les mémoires du comte de Ségur. Dernière remarque, non négligeable : dans le dessin effectué sur place par le grenadier Pils, et reproduit ci-dessus, aucun canon n'apparaît.

*Qu'en est-il enfin du retour des « canons de la Bérézina » aux Invalides ?* C'est un acte difficilement concevable, tout au moins au début de 1813. L'artillerie de la Grande Armée est restée en Prusse, avec les troupes rescapées de la campagne de Russie. Elles y ont stationné, sous le commandement de Murat puis du prince Eugène, jusqu'à ce que Napoléon entre à nouveau en campagne avec une armée de 250 000 hommes, qu'il s'était employé à constituer dès son retour à Paris.

En conclusion, et malgré les réserves faites sur les affirmations de l'abbé Maillet-Guy, il n'est pas impossible que les comtois des bataillons de transport aient largement contribué au passage des canons de la rive gauche à la rive droite de la Bérézina. Il y avait certainement des grandvalliers parmi eux, dont les attelages étaient en partie disponibles, puisqu'un grand nombre de chariots avaient été brûlés à Orscha. Leur expérience



du roulage et des chemins enneigés et verglacés a pu se révéler particulièrement opportune et efficace, dans les conditions dramatiques que l'on connaît.

Jean FERREZ

Références : Histoire de l'Empire, par M.A.Thiers  
La campagne de Russie, par le général comte de Ségur  
La retraite de Russie, par le général comte de Marbot  
Dictionnaire de la Grande Armée, par Alain Pigéard  
La Bérézina, par Robert Ouvrard  
Cahiers du capitaine Coignet

----

Jean FERREZ remercie à l'avance toute personne qui pourrait lui communiquer des documents ou archives personnels confirmant ou infirmant les arguments développés dans l'article.

## INFORMATION

Pour le convoi de rouliers, nous recherchons des caisses en bois pour charger les voitures. Il s'agit de caisses en bois brut parfois, à peine rabotées, de taille variable ( pas trop petites ) ayant servi au transport de diverses marchandises .

Certaines peuvent être marquées ; pour Fort du Plasne, nous en avons trouvé avec des inscriptions : savon de Marseille, rhum de la Martinique, mais les vierges conviennent aussi .

Si vous avez envie d'en réaliser des neuves d'après un modèle, vous pouvez vous faire connaître .

D'avance merci . . .

## RAPPEL

Notre costumière aux doigts d'or demande que vous pensiez à elle. << ne jetez plus vos "pates " ! >>

    Ginette saura en tirer parti pour leur donner une seconde vie .

## Les hôtes de nos forêts. . . . Le chevreuil .

La silhouette du chevreuil est connue de tous .

- Son pelage varie du roux en été au gris beige en hiver . Le mâle adulte est appelé ‘ brocard ‘ . Il pèse environ 25 kg . La femelle, appelée ‘ chevrette ‘ ne dépasse guère 20 kg . Le petit ‘ faon ‘ jusqu’à 6 mois devient chevillard ensuite . Comme tous les cervidés, le brocard est coiffé de deux bois . La femelle en est dépourvue . La chevrette, silhouette plus fine que le mâle, se différencie également par la présence d’une tache fessière blanche en forme de cœur, pointe en bas, ‘ la rose . . le miroir ‘, on donne plusieurs noms qu’il est difficile d’apprécier . . Chez le mâle, cette tache est en forme de ‘ rognon ‘ .
- Le chevreuil se rencontre partout en France jusqu’à 1700 m , sauf sur le littoral méditerranéen. Il affectionne les bois de dimensions moyennes avec taillis, clairières ensoleillées, futaies . . . On le rencontre également en plaines, si elles sont coupées de quelques boqueteaux .. Il se plaît partout et il aime à changer de décor, passer du bois à la campagne, de la colline à la plaine .. Son vrai domaine reste cependant la forêt qui lui procure des caches pour se reposer . Il fuit au moindre bruit, à la moindre odeur suspecte . Il peut faire alors des bonds de plus de 1,50 m de haut et peut courir à 40 / 50 km heure . Lorsque les femelles sont en alerte, elles hérissent la touffe de poils blancs de leur arrière train et s’enfuient . . .
- La nourriture du chevreuil est variée, mais essentiellement végétale : pousses d’arbrisseaux, herbe, fruits sauvages, champignons, céréales, glands, mousses, feuilles de ronces, aiguilles de conifères . Il mange souvent au cours de la journée et cause des dégâts importants aux jeunes pousses d’arbrisseaux et aux bourgeons .
- Le ‘ brocard ‘ vit généralement seul . Quelquefois avec une femelle et ses petits, mais très rarement en groupe. S’il n’est pas trop gêné, il demeure toute sa vie sur le même territoire ( il peut vivre jusqu’à 15 ans ) mais il peut s’en aller et ne plus revenir si son cantonnement devient à son gré trop perturbé . On le rencontre plus facilement au lever et au coucher du soleil , mais de jour comme de nuit, il vit entre moments d’activité et de repos . De jour, on ne l’aperçoit que s’il est dérangé .
- Le chevreuil est polygame même s’il n’est toujours qu’en compagnie d’une seule femelle . A la période des amours, en juillet août, les mâles s’affrontent en combats pour la possession des femelles ( Ce sont pourtant elles qui vont vers les mâles ) Selon un rituel qui semble bien défini, ils se font face, se cabrent et se donnent des coups de corne . C’est parfois l’accident mortel . Dès l’âge de 10 mois, les femelles peuvent s’accoupler . Les mâles vers la troisième année .



## Les hôtes de nos forêts. . . Le chevreuil .

Au moment de s'accoupler, le brocard poursuit la femelle en faisant de grands cercles .

Ils finissent dans leur poursuite, par dessiner une sorte de sentier circulaire que l'on appelle ' le rond de fée ' . .

Les petits naissent seulement 9 mois 1/2 après l'accouplement . C'est un fait particulier à cette espèce : l'embryon ne commence à se développer qu'après 4 mois 1/2. Les faons sont fragiles et habituellement au nombre de 2 , parfois 1 seul quand la femelle est très jeune.

Le faon reste couché dans l'herbe, à l'abri , entre 3 à 5 jours après sa naissance . Sa mère le surveille de loin mais ne l'approche que pour la tétée .C'est la période la plus critique pour le jeune . Il en meurt beaucoup par maladie , refroidissement, ou éliminés par des prédateurs : renards, chiens errants, et même sangliers . . .

La durée d'allaitement dure 3 mois .A la naissance , le poids du faon est d'environ 1 kg .

- Les bois du brocard tombent et repoussent chaque année . Des bois pour séduire et attirer l'attention de ces dames . Ils croissent sur deux protubérances osseuses ( les pivots ) situées au sommet du crâne . Dès le premier automne, ils sont visibles sous forme de petites pointes de quelques centimètres ( les broches ), qui vont tomber en février de l'année suivante . Elles vont repousser en avril, beaucoup plus longues ( les dagues ) Elles seront comme chaque année par la suite, recouvertes d'une peau épaisse (le velours ) . Ce velours sera débarrassé en le frottant contre l'écorce des arbres lorsque les bois seront consolidés. Ensuite la chute des bois se fera en novembre de chaque année, pour repousser en février de plus en plus forts et ramifiés de 3 pointes à l'âge de 3 ans ( les cors ). Ce sera leur aspect normal . La base des bois présente aussi une espèce de boursouflure appelée ' meule ' . Les bois sont de plus en plus longs et massifs jusqu'à 8 ans . Le montant principal ( le merrain ) s'agglutine de petits grains .

Au moment du vieillissement de l'animal, les bois poussent moins longs et moins beaux .

On dit que la bête ravale .

- Le chevreuil bénéficie d'un plan de chasse . Le prélèvement est limité administrativement .

Source d'informations : permis de chasser 92



## Entre nous – les amis

---

Cette nouvelle rubrique a pour but de créer un lien entre les adhérents :

Ceux qui ont la chance de regarder couler les sources du Grandvaux . . . et ceux, plus lointains, qui les envient, . . . ou tout simplement les gens du pays . (voir Lien n° 56)

Une boîte à lettres : Michel Colin . Amis du Grandvaux . 6 rue Balbalo . 39150 Saint Laurent

Merci pour vos mots d'encouragement au Lien et vos photocopies ou cartes du Grandvaux .

Jean .B. de Furchausen 67700 nous envoie quelques vieilles cartes postales du Jura .Ces vues de 1910-1920, montrent bien, comme vous le faites remarquer, l'évolution du paysage consécutif à la régression de l'agriculture .A cette époque, le territoire agricole était bien délimité et entretenu . Ce qui frappe, dites-vous, c'est l'absence d'arbres près des maisons Pourquoi ? ....c'est une question que l'on pose à nos lecteurs : qui sait ? .. il y a certainement une raison .

En voici une :

La terre était nourricière donc précieuse, en particulier près des maisons où on installait les jardins potagers, réserve de nourriture pour tout une année .

Les arbres ruinent le terrain, en particulier les frênes, dont les racines vont puiser l'eau et leur nourriture dans un rayon égal à la hauteur de l'arbre .

Les anciens disaient : « là où s'installe le frêne commence la misère . . . »

Un seul arbre, par son utilité, avait " la cote " à proximité immédiate de la maison, c'était le tilleul : pour son rôle de paratonnerre . En effet le tilleul a tendance à attirer la foudre. Il valait mieux que cette dernière tombe sur l'arbre que sur la maison . D'ailleurs, quand on observe les vieux tilleuls, ils ont parfois d'énormes blessures causées par la foudre qui cicatrisent très bien au cours des années Ils n'en périssent pas . En outre, au début juillet, les fleurs parfumées de ce tilleul étaient récoltées, séchées et conservées pour d'agréables tisanes et de bon grogs au cours de l'hiver .

Vous demandez également : qui a le souvenir de clôtures en perches d'épicéa telles qu'on en rencontrait dans les combes ?.. ( votre carte Combe de Morbier )

Ce système est-il traditionnel dans la région ? ..

Les clôtures en perches d'épicéa ne sont plus d'actualité bien sûr, mais certains d'entre nous se souviennent en avoir vu, comme celle de votre carte postale . ( Ginette à Fouradon . . . )



Ce genre de barrière était certainement traditionnel en montagne, peut-être à cause de son coût .

Ce matériau local était essentiel à toute construction .

D'après vous le fil barbelé est venu dans le pays bien après 14/18 et dans certaines communes dans les années 50 . . . . .Il disparaîtra aussi avec les clôtures électriques qui deviendront elles mêmes obsolètes. . . et finalement , une combe sans barrière ! . . mais ces perches rustiques avaient un charme indéniable et que l'on apprécie peut-être maintenant. . . . par nostalgie . . . .

Les forêts étaient moins étendues que de nos jours avec un territoire beaucoup plus habité. Elles étaient mieux "jardinées" et surtout on ne laissait rien perdre : exemple les "séchons", appelés ainsi parce qu'ils séchaient sur pied (généralement des jeunes arbres dominés, en manque de lumière.), Ils constituaient d'excellentes perches et piquets, d'une veine serrée à cause d'une croissance ralentie (certaines perches d'un diamètre de 10 cm peuvent avoir entre 20 à 30 ans)

De nos jours, il en existe toujours autant, mais encore faut-il pouvoir les récupérer, les exploiter, et pour en faire quoi ? . . . Ce n'est pas celles-ci qui se vendront en jardinerie . . . !

Elles sont trop petites pour être commercialisées en stères, alors elles sont abattues (en sylviculture) et laissées sur place où elles finiront par pourrir.

Les têtes de séchons faisaient de très bons piquets après avoir été appointies et passées au brûlage par le feu. Par la suite, l'acacia ayant encore une plus longue durée de vie est venu supplanter les piquets d'épicéa.

Pour les clôtures plus hautes et plus protectrices (autour des jardins), on entrelaçait avec des perches "les sous produits" de scieries que sont les couenneaux ou redos.

Voir Lien "les jardins en Grandvaux" n° 48 page 13

Le Grandvaux a-t-il pratiqué le berger communal ? . . .

Un ami m'a confié : il n'y avait pas de berger communal. Chaque agriculteur ou paysan faisait garder ses quelques bêtes par les enfants ou alors, un petit parisien, souvent sans famille, venait pour la saison. Si le fermier en était content, il le gardait plusieurs années. Mes parents ont gardé un enfant de 10 à 17 ans. Il faisait partie de la famille. Il est revenu longtemps même après s'être marié.

Je n'ai connu qu'un berger communal, il avait 16 ans. Il était embauché par plusieurs paysans de la région de Nozeroy pour garder 200 génisses. Il était ouvrier à Morez l'hiver et pendant 4 mois il gardait les bêtes sur la montagne de Pratz. Il semble qu'il n'y ait pas eu de berger communal sur le plateau tout au plus des gamins qui gardaient les bêtes des voisins à tour de rôle.

=====

- Albertine G. Saint Laurent nous propose une recette de liqueur de genévrier :

Cueillir les baies à l'automne : des vertes et des noires

Mettre l'équivalent d'un verre à moutarde ordinaire de grains de genévrier par moitié verts et moitié noirs dans un bocal qui sera plus tard fermé hermétiquement. Verser un litre de marc ou d'eau de vie de fruits. Ajouter une orange coupée en deux avec son écorce et 45 morceaux de sucre. Laisser macérer 45 jours en remuant de temps en temps. Et enfin filtrer.

Très bon pour la digestion .....mais à consommer avec modération !

- Il en existe deux autres dans le troisième livret de recettes des Amis du Grandvaux page 30.

- Madame Perrier fait également du vin et de l'huile avec le genièvre.

Le vin : laisser macérer quinze jours 50 à 60 grs. de baies concassées dans 1 l. de vin blanc. Filtrer Sucre au miel. A prendre à jeun ou loin des repas. (contre les affections urinaires, biliaires, le diabète, la lassitude générale)

L'huile : laisser macérer 100grs de baies pour ½ l. d'huile d'olive 15 jours à 1 mois au soleil en agitant de temps en temps (contre, les rhumatismes, lumbagos, sciatiques. . .)

Mots et expressions d'ici ou d'ailleurs . . . . . envoyez-nous les vôtres . . . .

- Une "pachenée" (en Savoie) : le soir on attachait les vaches à un piquet, on déplaçait le piquet chaque jour, la fumure naturelle se faisait d'elle-même..
- "la vache de l'été" : une vache que l'on n'envoyait pas en transhumance, on la gardait sur place pour le lait et le beurre..
- A l'estive on raperchait les vaches : attache à une perche dans le chalet.
- On appelait les petites pommes sauvages "pommes buchines ou pommes mâles" (recette de la gelée dans le 3° livret) Qui a la recette de la gelée de pommes et d'oranges ? . .

## Les petits bergers autrefois

Dans un numéro précédent, Madame Denise Piard souhaitait qu'un "ami du Grandvaux" rédige un court article sur les bergers avant l'arrivée de la clôture électrique.

Celle-ci, ( la clôture électrique ) est venue permettre aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école sans quoi ils cessaient de toucher les allocations familiales. Donc, auparavant, bien des familles avaient des enfants en âge d'aller garder les vaches. D'autres familles n'en avaient pas et en recrutaient dans la région ou vers des organismes de placement, notamment de la région parisienne. C'est ainsi que j'en ai connu beaucoup à l'Abbaye et dans les hameaux les plus proches. Pour la plupart, je les ai perdus de vue, mais pour les autres, leur souvenir m'est resté bien gravé. Chez mes parents adoptifs ( Madame Banderier et son mari ), nous avons eu Denis Goisset, futur beau père de Jean Louvier. J'étais tout petit et je me souviens mieux de lui par la suite. Plus tard, Raymond Bonnefoy de Prénoel. Il était plus âgé que moi et j'allais souvent garder les vaches avec lui. Le soir, notre plus grand plaisir était de vider la caisse à bois, près de la cuisinière, et on s'y installait pour y taillader des " bouts de bois " avec nos couteaux. De nos jours on l'aurait appelée " notre résidence secondaire ".

Puis vers 14 ans, il se fixa à Prénoel pour le reste de sa vie. On se revoyait rarement, mais notre amitié dura jusqu'à sa mort.

Parmi tous les autres que j'ai connus, je me souviens surtout de Gustave Haudry, un parisien placé plusieurs années sur le moulin chez Henri Blondeau. D'abord simple berger, puis véritable domestique de ferme. Le patron et le domestique étaient aussi acharnés au travail l'un que l'autre et le patron m'avait dit un jour en riant : « quand j'ai un pareil loustic toute la journée derrière mon dos pour me pousser au travail, je suis bien obligé d'obéir ... ».

Il y avait à l'époque 4 cultivateurs sur le moulin qui amenaient le lait à l'Abbaye à tour de rôle, on disait " porter le lait ". Chacun l'amenait avec un cheval ou une ânesse appelée Caroline, ou avec une charrette à bras. Gustave, très bon marcheur l'amenait à bras et courait presque en allant et en rentrant.

Le fromager de l'époque était intraitable sur la propreté des bidons. Ils devaient être lavés à l'eau froide, puis à l'eau presque bouillante en rentrant à la maison.

A la même époque il était de tradition de sonner les cloches pour nos morts le soir de la Toussaint. Ici, à l'Abbaye, on sonnait " avec les cordes " environ 20 minutes, puis un arrêt de 10 minutes, et à nouveau 20 minutes. Or une année, vers 1938, c'était " le Gustave " qui avait porté le lait le soir de la Toussaint. Il venait de passer devant le cimetière en remontant avec ses bidons vides lorsqu'il entendit les premiers tintements de cloches. Il détourna la charrette sur le bord de la route et rejoignit les copains en haut du clocher, sans penser que le fromager allait se douter du coup ; ça n'a pas raté, aussitôt celui-ci arrivait, ( probablement avec une brosse ) et, après avoir repéré la charrette, il vint se poster en bas du clocher et attendit au moins  $\frac{3}{4}$  d'heure que les sonneurs redescendent pour cueillir " le Gustave " au passage. Il lui fit ramener la charrette vers la fontaine et laver minutieusement les 4 bidons. Ce brave Gustave avait pensé bien faire en sonnant les cloches avec les copains, et c'était lui qui s'était fait copieusement sonner les cloches par le fromager.

Par la suite il fut employé aux chemins de fer. S'il avait été conducteur d'une locomotive et maître de ses horaires, les trains seraient probablement toujours arrivés en gare avant l'heure.

*Noël Gaillard*